



À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 SEPTEMBRE 2022

PÔLE « FINANCES »

1. Délibération n°2022-45 examinée le 19/09/2022 - Demandes de subvention à la Région au titre du programme Protection de la Biodiversité et au Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « Transition Ecologique » pour les travaux de création d'un espace fertile au cœur de l'ilot Bachelard au quartier de Champagne-Haute : modification du tableau de financement prévisionnel - Approuvée

PÔLE « SOCIAL »


2. Délibération n°2022-46 examinée le 19/09/2022 - Approbation de la convention territoriale globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Approuvée


PÔLE « CULTURE »

3. Délibération n°2022-47 examinée le 19/09/2022 - Carte culture étudiante : avenant n°4 à la convention cadre et avenant à la convention d'application - Approuvée
4. Délibération n°2022-48 examinée le 19/09/2022 - Festival « Coup de contes » - Convention de partenariat avec le Département de la Côte d'Or - Approuvée
5. Délibération n°2022-49 examinée le 19/09/2022 - Festival « Musique au Chambertin 2022 » - Convention avec l'association « les Amis de Musique au Chambertin » - Approuvée

DÉVELOPPEMENT DURABLE

6. Délibération n°2022-50 examinée le 19/09/2022 - Coupes de la forêt communale – Affouages 2022-2023 - Approuvée
7. Délibération n°2022-51 examinée le 19/09/2022 - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets – Dijon Métropole – Pris acte

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-45

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacquy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacquy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU PROGRAMME
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU
TITRE DE L'APPEL A PROJET « TRANSITION ECOLOGIQUE » POUR LES
TRAVAUX DE CREATION D'UN ESPACE FERTILE AU CŒUR DE L'ILOT
BACHELARD AU QUARTIER DE CHAMPAGNE-HAUTE : MODIFICATION DU
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Par délibération du 30 mai 2022, le Conseil Municipal a adopté le projet de création d'un espace fertile au cœur de l'îlot Bachelard au quartier de Champagne-haute.

Par cette même délibération, il a sollicité des subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au titre du programme « protection de la biodiversité/ Renaturation : une solution pour diminuer les îlots de chaleur » et du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « transition écologique ».

Considérant que les études préalables sont éligibles aux aides sollicitées ainsi que l'ensemble des travaux envisagés dans l'estimation financière de l'avant-projet, il s'avère que la commune peut solliciter une aide financière supérieure auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de deux mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20220920-DELIB2022-45-DE
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022
Délibération n° 2022-45
page 1 sur 2

Considérant que la totalité des coûts à réaliser dans le cadre de cet aménagement, d'un montant prévisionnel de 435 001,86€ HT, ne seront pas éligibles aux subventions mentionnées ci-dessus, il est proposé le plan de financement prévisionnel comme suit :

| Aide concernée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant sollicité |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Conseil Régional de Bourgogne | 391 417,36€ | 50% | 195 709,00€ |
| Conseil Départemental de la Côte d'Or | 391 417,36€ | 30% (plafonné à 45 000€) | 45 000,00€ |
| TOTAL DES AIDES | | 55% | 240 709,00€ |
| Autofinancement | | 45% | 194 292,86€ |
| TOTAL | | 100% | 435 001,86€ |


Ce dossier est présenté à la commission « finances », réunie le lundi 12 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver le plan de financement modifié du projet de création d'un espace fertile au cœur de l'îlot Bachelard au quartier de Champagne-haute, tel que décrit ci-dessus » ;**
- ⇒ **de solliciter le concours du Conseil Régional au titre du programme « protection de la biodiversité/ Renaturation : une solution pour diminuer les îlots de chaleur » ;**
- ⇒ **de solliciter le concours du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « transition écologique » ;**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT



Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-46

Nomenclature : 8.2 – aide sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacqy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacqy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Pour accompagner le développement des familles, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, avec au premier rang les collectivités locales. Les Communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf de la Côte-d'Or, engagé dans une démarche ambitieuse de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), entend poursuivre, avec une attention marquée en faveur du développement durable, son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné (soutien aux projets et actions en faveur de l'action numérique, à une alimentation saine...).

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La mise en place de la Ctg passe par la signature d'un accord entre la CAF de Côte d'Or et la commune de Marsannay-la-Côte.

Vu l'avis de la commission « action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » du 08 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver la convention territoriale globale à passer avec la CAF de Côte d'Or ;**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT



Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-47

Nomenclature : 8.9 – culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacqy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacqy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CARTE CULTURE ETUDIANT : AVENANT N°4 A LA CONVENTION CADRE ET AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION

Les objectifs de la carte culture sont :

- Faciliter l'accès aux lieux et manifestations culturelles de l'agglomération à travers une incitation tarifaire et un accompagnement pédagogique privilégié (spectacles, rencontres, débats, visites...) ;
- Valoriser les politiques et actions culturelles des différents partenaires signataires de la convention par la mise en place d'une campagne de communication et d'information destinée à promouvoir les programmations culturelles de ces mêmes partenaires ;
- Valoriser l'offre culturelle gratuite en matière d'art contemporain proposée sur le territoire métropolitain.

Ce dispositif, qui est régi par une convention cadre établie en 2016 ainsi que par des conventions d'application spécifiques pour les communes signataires, est arrivée à échéance le 31 août 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de deux mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20220920-DELIB2022-47-DE
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022
Délibération n° 2022-47
page 1 sur 2

Conformément à une délibération du conseil métropolitain en date du 30 juin 2022, il est proposé, par voie d'avenant à la convention cadre (joint en annexe) de prolonger sa durée pour l'année universitaire 2022-2023 soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Un avenant à la convention d'application (joint en annexe) fixe les engagements de la commune et de Dijon métropole pour la période retenue.

Considérant l'avis favorable de la commission « animation de la vie culturelle et sportive » réunie le 7 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ d'approuver l'avenant à la convention cadre et l'avenant à la convention d'application pour la période 2022-2023 établis avec Dijon Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Carte culture étudiante » ;

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile en cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT



Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-48

Nomenclature : 8.9 – culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacquy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacquy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

FESTIVAL « COUP DE CONTES » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Dans le cadre du festival « Coup de Contes » organisé chaque année par le département de la Côte d'Or, la médiathèque accueillera la conteuse Julie Boitte pour le spectacle « Celle qui avait une plume » à la maison de Marsannay le mercredi 28 septembre 2022.

Le département assure la communication, participe à l'installation de la salle et s'engage à accueillir la compagnie ainsi que le public.

En contrepartie la commune s'engage à verser la somme de 250€.

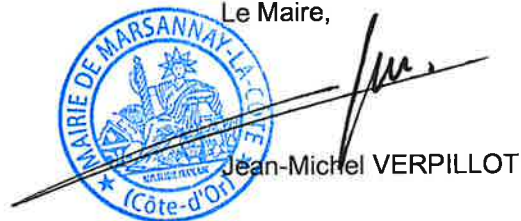
La commission animation de la vie culturelle et sportive réunie le 7 septembre 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT



Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-49

Nomenclature : 8.9 – culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacqy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacqy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

FESTIVAL « MUSIQUE AU CHAMBERTIN 2022 » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE MUSIQUE AU CHAMBERTIN

Dans le cadre du festival « Musique au Chambertin », organisé par l'association « Les Amis de musique au Chambertin », la commune souhaite accueillir le spectacle de Lady Do et M'Papa le 23 septembre prochain à la Maison de Marsannay.

Une convention de partenariat définissant les obligations de la commune d'une part, et de l'association « Les amis de musique au Chambertin » d'autre part, a donc été rédigée.

À noter que pour soutenir le festival, la commune s'engage à verser une subvention d'un montant de 2 800 €.

La commission « animation de la vie culturelle et sportive », réunie le 07 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver, dans le cadre du festival 2022 « Musique au Chambertin », le projet de partenariat avec l'association « Les amis de musique au Chambertin » ;**
- ⇒ **d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;**
- ⇒ **de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants 29

Délibération n° 2022-50

Nomenclature : 3.5 – autres actes de gestion
du domaine public

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacquy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacquy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

COUPES DE LA FORÊT COMMUNALE - AFFOUAGES 2022-2023

Vu les articles L 211-1, L 214-6, L 214-10, L 214-11 et L 243-1 à 3 du code forestier ;

Vu le décret n° 2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3ème alinéa de l'article L214-5 du Code forestier ;

Vu le Règlement national d'exploitation forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la charte de la forêt communale ;

Dans le cadre de l'entretien courant de la forêt communale, la ville sollicite tous les ans l'inscription à l'état d'assiette de parcelles pour chaque exercice suivant.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2022 ;

Considérant que ce dossier est présenté à la commission « environnement et développement durable », lors de sa réunion du 07 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ **de solliciter le report du passage en coupe pour les parcelles :**

| Parcelles | Surface (ha) | Type de coupe | Délai | Justification |
|-----------|--------------|-----------------------------------|-------|---------------------------------|
| 7 | 4 ha 5 | SF (affouage taillis sous futaie) | 2024 | Attendre de finir la parcelle 6 |
| 8s | 3 ha 3 | SF (affouage taillis sous futaie) | 2024 | Attendre de finir la parcelle 6 |

⇒ **d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants 29

Délibération n° 2022-51

Nomenclature : 5.7 – intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 septembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Elsa GOUBALI, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE
- MM. Gérald BOUTET, Jacqy GOUBET, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY ;
- Mme Maryse PATAILLE à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Gérald BOUTET à Mme Julie BARNET ;
- M. Jacqy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – DIJON METROPOLE

LES TEMPS FORTS

- ✓ Création d'un nouvel outil d'animation pour les ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets : un escape game du tri.
- ✓ Renouvellement du marché de fournitures, stockage et distribution de composteurs en kits et équipés pour 4 ans maximum.
- ✓ Organisation de trois distributions de broyat de branches issu des entreprises d'espaces verts dijonnaises.
- ✓ Amélioration de la valorisation des cartons, des commerçants du centre-ville, par la collecte de 4 fois par semaine (au lieu de deux) et par la mise en place d'une collecte des cartons à vélo avec l'association TAPAJ.
- ✓ Expérimentation de la collecte de biodéchets à la caserne Joffre qui accueille près de 440 foyers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de deux mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20220920-DELIB2022-51-DE
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022
Délibération n° 2022-51
page 1 sur 3

- ✓ Acquisition de 4 premières bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène.
- ✓ Déploiement des bennes Eco-mobilier sur les déchetteries de Dijon, Longvic, Quetigny et Chenove.
- ✓ Lancement de la procédure du marché de conception et de réalisation d'un nouveau centre de tri des déchets issus de la collecte sélective. L'offre du groupement NEOS a été sélectionnée parmi 4 candidatures.
- ✓ Participation à un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur de l'économie circulaire proposé par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté.
- ✓ Opération Synergie : afin de relancer la dynamique mise en place en 2018, recrutement d'une chargée de mission et une première opération de déstockage de plus de 5 tonnes de DEEE a été organisée.

LES OBJECTIFS À HORIZON 2030

- ✓ Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés. Bien que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant, entre 2010 et 2020 a presque été atteints, en 2021 une légère augmentation de 3% des DMA produits par rapport à 2020 est à constater en raison du regain des activités économiques et de la consommation des habitants après une période perturbée par la crise sanitaire soit 434 kg/hab contre 422 kg/hab).
Le nouveau cap fixe une baisse de DMA de 15 % entre 2010 et 2030, soit un objectif de production de 396 kg/an/hab.
- ✓ Augmenter le recyclage et la valorisation : le taux de valorisation matière et organique (de 47 % en 2021) doit passer à 60 % pour 2030. Une étude de faisabilité technique, organisationnelle et économique pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la Métropole a débuté en 2021.
- ✓ Lutter contre le tout plastique : l'extension des consignes de tri a été mise en place et afin d'accueillir ces nouveaux flux, Dijon Métropole a lancé une consultation sous forme d'un marché de conception et réalisation d'un nouveau Centre de tri des déchets d'emballages ménagers d'une capacité de 35 000 tonnes.
- ✓ Augmenter la valorisation énergétique tout en diminuant les gaz à effet de serre : il est souhaité diminuer de 34 % les émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2025 pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 soit 42 396 tCO₂e. Pour cela, la juste sollicitation de la filière, la réduction du contenu carbone de l'énergie produite par la production de chaleur et d'électricité lors de l'incinération des ordures ménagères sont primordiales.

DIJON MÉTROPOLE

Avec ses 49 employés au sein de la direction valorisation des déchets, Dijon Métropole collecte, traite et valorise plus de 110 000 tonnes de déchets pour 259 087 habitants des 23 communes qui la composent.

Sept ambassadeurs du tri sont régulièrement présents sur le terrain. Ils sensibilisent les habitants à la qualité du tri en porte-à-porte, forment au compostage, animent des ateliers auprès des écoles et organisent diverses manifestations tout au long de l'année.

Pour détourner les biodéchets des ordures ménagères, 12 781 composteurs ont été distribués depuis fin 2000 ; ainsi, 35 % des habitats individuels possèdent un composteur. 92 sites de compostage partagés, dont 6 à Marsannay-la-Côte ont été mis en place, avec 2 252 heures d'animation au compostage et 48 heures à la sensibilisation au jardinage au naturel.

Les chiffres clés de la collecte sont en 2021 :

- ⇒ 84 305 t d'ordures ménagères et assimilées (OMA), y compris déchetterie, soit une augmentation de 1 374 t par rapport à 2020. La production moyenne d'OMA est de 328,3 kg/an/hab.
- ⇒ 87 920 t de déchets ménagers et assimilés par an, soit 242,6 Kg/hab, soit une augmentation de 0,78 % par rapport à 2020, décomposés comme suit :
 - 7,4 kg/hab de déchets organiques,
 - 6,9 kg/hab d'objets encombrants,
 - 29 kg/hab de verre d'emballage,
 - 56,2 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2021 s'élèvent à 31 577 731 € HT, soit + 3 % par rapport à 2020.

Ce montant comprend les amortissements en cours, qui représentent une somme de 6 248 201 € HT.

RÉPARTITION DES PRODUITS

En 2021, Dijon métropole a perçu 13 412 549 € HT, soit + 15 % par rapport à 2020. Ce montant équivaut à 52 € HT par habitant.

Considérant que ce dossier est présenté à la commission « environnement et développement durable », lors de sa réunion du 07 septembre 2022,

Le conseil municipal prends acte du rapport annuel 2021 établi par Dijon Métropole sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT

